



**Demande de dérogation mineure DDM_2026-06
Pour le lot 3 557 024 du cadastre du Québec, Rang de l'Égypte**

À tous les intéressé(e)s, la soussignée, Caroline Lamothe, directrice générale et greffière-trésorière, de la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton, donne un avis public conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Lors de la séance du 9 juin 2026, à 20h00, à la salle du Centre communautaire situé au 1384 rue Principale, à Saint-Valérien-de-Milton, le Conseil municipal de Saint-Valérien-de-Milton prendra en considération le demande de dérogation mineure mentionnée ci-après.

No de la demande :	DDM_2026-06
Emplacement :	Lot 3 557 024 du cadastre du Québec, Rang de l'Égypte
Objet de la Demande :	L'effet de la demande, si elle est accueillie, vise une dérogation à autoriser la construction d'un bâtiment accessoire de type garage détaché dérogatoire quant la hauteur maximale autorisée du 4m, ainsi qu'à la hauteur maximale de 5.5m permise pour un toit à deux versants, afin de permettre une hauteur totale de 7m – Zone A-113 sur le lot numéro 3 557 024 du cadastre du Québec.

Toutes personnes intéressées pourront, se faire entendre relativement à ces demandes de dérogation mineure, lors de la séance du conseil du 9 juin 2026, à 20h00, dans la salle du Centre communautaire situé au 1384 rue Principale, à Saint-Valérien-de-Milton

Donné à Saint-Valérien-de-Milton, ce 13^e jour du mois de mai 2026.

Caroline Lamothe, DMA
Directrice générale et greffière-trésorière